

---

## ZOOM SUR...

### ***Le plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015***

La secrétaire d'Etat à la santé a présenté, mercredi 29 février en conseil des ministres, le nouveau plan de santé mentale 2011-2015 "**Prévenir et réduire les ruptures pour mieux vivre avec des troubles psychiques**", qui s'attache à fixer les objectifs de prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques pour les années 2011 à 2015. Après la reconnaissance du handicap psychique par la loi du 11 février 2005, le premier plan de santé mentale, lancé en 2005, a permis d'assurer un renforcement des moyens accordés à la psychiatrie et à la santé mentale. 475 millions de crédits en fonctionnement et 750 millions d'euros de crédits en investissement ont été dégagés à ce titre.

L'enjeu majeur de ce nouveau plan 2011-2015 est de prévenir les ruptures dans les parcours de vie des personnes concernées, quel que soit leur lieu de vie, y compris celles en grande précarité ou en milieu pénitentiaire. L'objectif est donc de permettre à ces personnes de mieux vivre avec des troubles psychiques, troubles dont l'impact et la prévalence sont souvent sous-estimés, notamment chez les personnes placées sous main de justice ou faisant l'objet d'un suivi éducatif. Le plan décline 4 axes stratégiques : - Prévenir et réduire les ruptures au cours de la vie de la personne ; - Prévenir et réduire les ruptures selon les publics et les territoires ; - Prévenir et réduire les ruptures entre la psychiatrie et son environnement sociétal ; - Prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs. ( **Source** : *Ministère en charge de la santé, 29 février 2012* ) - [Communiqué de presse](#)

**Pour aller plus loin sur le sujet** : [Bibliographie](#) "Psychiatrie et santé mentale" (Service documentation de la MSSH)

---

## ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

### - CNSA

Contribution au financement des ARS au titre des actions concernant les prises en charge et accompagnements en direction des personnes âgées ou handicapées > [Texte intégral](#)

Participation des régimes obligatoires de base de l'assurance vieillesse > [Texte intégral](#)

### - Enseignement

Dispense des épreuves de langues vivantes pour les candidats présentant une déficience auditive > [Texte intégral](#)

Dispense et adaptation de certaines épreuves de langues vivantes pour les candidats handicapés > [Texte intégral](#)

### - Droits des personnes handicapées

Jurisprudence : Placement et soins des détenus souffrant de graves troubles mentaux (CEDH, 23 février 2012) > [Texte intégral](#) / [Communiqué de presse](#)

### - Fiscalité

Prorogation du crédit d'impôt pour les dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur de l'aide aux personnes > [Texte intégral](#)

### - Organisation sanitaire

Modalités d'organisation de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire > [Texte intégral](#)

EHPAD : tarifs plafonds et de mise en oeuvre de la convergence tarifaire > [Texte intégral](#)

Dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour 2012 > [Texte intégral](#)

Soins de suite et réadaptation, psychiatrie : objectif des dépenses d'assurance maladie pour 2012 > [Texte intégral](#)

Soins de suite et réadaptation, psychiatrie : objectif quantifié national pour 2012 > [Texte intégral](#)

#### - Assurance vieillesse

Conséquences du recul de l'âge légal et de l'âge du taux plein sur l'ASPA et l'ASI > [Texte intégral](#)

---

### ACTUALITES BIBLIOGRAPHIQUES

**L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : recommandations de bonnes pratiques professionnelles** - Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)

L'objectif de cette recommandation est de fournir des repères aux professionnels des Ehpads chargés de conduire ou de participer aux démarches d'évaluation interne. En conformité avec la circulaire du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico sociaux, l'ANESM recommande d'évaluer la qualité des prestations au travers de cinq axes centrés sur les résidents : - la garantie des droits individuels et collectifs ; - la prévention des risques liés à la santé ; - le maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement de la situation de dépendance ; - la personnalisation de l'accompagnement ; - l'accompagnement de fin de vie. Cette recommandation positionne les résidents au centre du questionnement évaluatif. Elle aide les professionnels à porter une appréciation sur leurs prestations et les effets pour les résidents au regard de l'ensemble des recommandations de bonnes pratiques professionnelles applicables au secteur. (RA) [ANESM, 2012, 108 p.](#) > [Texte intégral](#)

**Rapport d'information Assemblée nationale n° 4402 du 22 février 2012 sur la mise en oeuvre de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge** - BLISKO (Serge), LEFRAND (Guy)

Le présent rapport fait état des textes réglementaires publiés pour la mise en oeuvre de la loi du 5 juillet 2011 relative aux soins et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge. A l'issue de ses travaux, la commission des affaires sociales a établi les propositions suivantes : - prévoir des formations communes au monde judiciaire et au monde médical ; - généraliser la tenue des audiences à l'hôpital ; - recommander la tenue des audiences en chambre du conseil ; - rendre obligatoire la signature de protocoles entre les juridictions, les établissements psychiatriques situés dans leur ressort et, le cas échéant, les services préfectoraux prévoyant les modalités d'organisation des audiences ; - préciser, en concertation avec les barreaux, le rôle de l'avocat dans le cadre des recours de plein droit sur les mesures de soins sans consentement ; - lancer une réflexion sur l'organisation territoriale de la mission de service public d'accueil des patients en soins psychiatriques sans consentement s'inscrivant dans une réflexion plus globale sur l'organisation de la psychiatrie en France ; - constituer un groupe de travail sur les certificats médicaux en vue de proposer une réduction de leur nombre compatible avec le respect des droits des patients ; - prévoir la possibilité pour les patients en hospitalisation complète de bénéficier de sorties thérapeutiques de très courte durée. (RA) [Assemblée nationale, 2012, 80 p.](#) > [Texte intégral](#)

**La réforme des soins psychiatriques sans consentement : de la psychiatrie disciplinaire à la psychiatrie de contrôle** - COUTURIER (Mathias)

La loi du 5 juillet 2011, sans constituer une révolution, a modifié de manière substantielle le régime des soins psychiatriques sans consentement en diversifiant les modes de prise en charge et en élargissant certains cas d'admission en soin. Ce faisant, bien qu'elle contienne également des dispositions relatives à la protection des droits du malade, elle contribue à l'émergence d'un véritable devoir de prendre soin de sa santé mentale. (RA) [Revue de droit sanitaire et social, 2012, n° 1, pp. 97-110](#)

**L'unification du contentieux des soins psychiatriques sans consentement par la loi du 5 juillet 2011** - FARINETTI (Aude)

Afin de faciliter les recours des personnes souffrant de troubles mentaux contre les décisions de soin sans consentement prises à leur encontre, la loi du 5 juillet 2011 unifie ce contentieux au profit du juge judiciaire. Si elle

poursuit un mouvement déjà entrepris par la jurisprudence, elle ne parvient pas à éradiquer toute dualité dans l'attribution des compétences contentieuses. De plus, on peut douter de la capacité de la réforme à améliorer la protection des personnes concernées. En effet, toute condamnation par la CEDH n'est pas exclue sous l'empire du nouveau dispositif, et si le risque de stigmatisation des personnes souffrant de troubles mentaux lié à l'attribution du contentieux au juge judiciaire doit être écarté, ce dernier ne semble pas doté des moyens lui permettant d'assurer convenablement ses nouvelles missions. (RA) [Revue de droit sanitaire et social, 2012, n° 1, pp. 111-120](#)

**Survey report on the implementation of the EU Regulation concerning the rights of disabled persons and persons with reduced mobility (PRMs) when travelling by air and its impact on visually impaired passengers' air travel experience** - European Blind Union, Commission transports et mobilité (EBU)

Le Conseil européen a adopté le 9 juin 2006 un règlement concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite voyageant par les airs. En 2010, la Commission sur la mobilité et l'accès aux transports (CMAT) d'EBU a lancé une enquête pour mesurer la mise en oeuvre du règlement et son impact sur l'expérience des passagers ayant une déficience visuelle après deux ans. Basé sur les résultats de l'enquête, la CMAT fait, dans ce document, des recommandations pour améliorer la mise en oeuvre du règlement et pour assurer que les passagers malvoyants puissent entièrement jouir de leurs droits lorsqu'ils voyagent par avion... [EBU, 2012, 18 p.](#) > [Texte intégral](#)

**Freedom guide: paving the way towards free movement for persons with disabilities** - European disability forum

Dans ce guide, le mouvement des personnes handicapées, des académiques et des experts ont montré les barrières empêchant les personnes en situation de handicap de bénéficier de leur droit de circuler librement en Europe. Le guide révèle, à travers des cas concrets, les bénéfices que pourraient apporter une législation européenne -un Acte Européen de l'Accessibilité fort et contraignant- sur l'accessibilité aux biens et services ordinaires. [European disability forum, 2012, 80 p.](#) > [Texte intégral](#)

---

## LU POUR VOUS



**La médecine et le travail social à la recherche des inadaptés et des débilés mentaux - MORISSET (Hervé)**

Dans cet ouvrage, l'auteur s'intéresse au regard que portait la médecine sur le cas des handicapés mentaux et aux démarches qu'elle entreprenait pour aider à leur insertion dans la société par le biais du monde du travail entre Vichy et 1975, date à laquelle les adolescents "inadaptés" sont devenus des adolescents "handicapés", sans que cette modification lexicale change radicalement leur situation réelle. Réunissant histoire, médecine et sociologie, ce livre traite d'un sujet délicat et trop négligé. Comme bien souvent, on découvre au fil de la lecture que l'étude du passé permet de mieux appréhender le présent ; c'est d'autant plus vrai en matière de législation. Au-delà des apparences, cet essai sur le passé est donc étonnamment d'actualité.

(RA) [Editions Publibook, 2011, collection Sociologie, 381 p.](#) > [Fiche détaillée de l'ouvrage](#)

---

## AGENDA NATIONAL

### - Communiqués

**Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, 1er mars 2012**

"Amélioration de la méthode de pilotage de l'Allocation Adulte Handicapé" > [En savoir plus](#)

**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, 16 février 2012**

"Taux d'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique et action du FIPHFP" > [En savoir plus](#)

### - Colloques, congrès...

**Rennes, 5 mars 2012**

"Santé publique, santé mentale et handicap après une catastrophe : controverses et questions depuis Katrina" : Séminaire du lundi organisé par l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) > [En savoir plus](#)

**Paris, 13 mars 2012**

"Empowerment et santé mentale" : Conférence organisée par le Réseau de pratique en pairadvocacy dans le

cadre de la semaine d'information sur la santé mentale 2012 > [En savoir plus](#)

**Biarritz, du 15 au 17 mars 2012**

"Pratique expertale et psychiatrie" : 48ème congrès organisé par la Fédération Française des Associations de Médecins Conseils Experts en évaluation du dommage corporel > [En savoir plus](#)

**Toulouse, 16 et 17 mars 2012**

"Les troubles du langage écrit : de l'enfance à l'âge adulte" : Colloque organisé par l'Association APEDYS Midi-Pyrénées > [En savoir plus](#)

**Paris, du 29 au 31 mars 2012**

"Handicap, handicaps ? Vie normale, vie parfaite, vie handicapée" : Colloque organisé par le Département "Éthique biomédicale" du pôle de recherche > [En savoir plus](#)

**Saint-Gilles-Croix-de-Vie, du 29 au 31 mars 2012**

"Un autre regard" : 1er festival de cinéma pour la visibilité des personnes handicapées dans le paysage audiovisuel français > [En savoir plus](#)

**Saint-Etienne, 30 mars 2012**

"Enfants en situation de handicaps dans la Loire : nouveautés 2012" : Colloque organisé par le Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône-Alpes (R4P) > [En savoir plus](#)

**Suresnes, 30 mars 2012**

"Scolarisation des jeunes traumatisés crâniens" : 5ème Journée d'études organisée par l'INS HEA > [En savoir plus](#)

**Paris, 30 mars 2012**

"Alternance - handicap" : Forum organisé dans le cadre de la Semaine de l'orientation du CIDJ > [En savoir plus](#)

**Nevers, 31 mars 2012**

"Autismes et vie quotidienne : 1ère partie - Autonomie et accès aux soins" : Journée d'étude organisée par le Centre de ressources Autismes Bourgogne > [En savoir plus](#)

**Ecole des hautes études en santé publique  
(EHESP, Rennes - Sorbonne Paris Cité)  
Maison des sciences sociales du handicap  
236 bis, rue de Tolbiac 75013 Paris - 01 45 65 59 00  
[mssh.doc@ehesp.fr](mailto:mssh.doc@ehesp.fr)**

**Pour en savoir plus sur le service documentation de la MSSH,  
voir les [infos pratiques](#) sur le site de l'EHESP**